

Le JOURNAL

DÉCEMBRE 2021

www.saintbarnabesud.ca

Les membres de votre conseil municipal ainsi que tous les employés vous souhaitent un

Joyeux temps des Fêtes!

Qu'il soit rempli de beaux et bons moments avec ceux qui vous sont chers!

À l'intérieur ce mois-ci :

- **03** Calendrier
- **04** Conseil municipal
- 05 Avis Public
- 07 Guignolée
- 08 Bibliothèque
- 10 Loisirs
- 12 FADOQ
- 13 Procès-Verbal
- **21** MRC
- 22 Régie intermunicipale
- 24 Communiqués

Et plus!





N'oubliez pas que vous avez jusqu'au 15 décembre pour faire vos dons à la Guignolée afin que tous passent un Noël sans faim!

Merci de votre générosité!

Voir les détails en page 7



MUNICIPALITÉ DE Saint-Barnabé-Sud



Alain Jobin Maire Délégué et président à la Régie intermunicpale d'Acton et des Maskoutains Délégué à la Régie d'aqueduc Richelieu-Centre Délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains



Marcel Therrien Conseiller Délégué à la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre Délégué au service de la voirie et des cours d'eau Délégué de la MADA Délégué responsable des dossiers patrimoniaux Délégué de la politique familiale



Johanne Picard Conseillère Déléguée substitut à la Régie d'Acton et des Maskoutains



Gabriel Lapointe Conseiller Délégué au service de la voirie et des cours d'eau



Dominique Lussier Conseillère Mairesse Suppléante Déléguée des loisirs, des sports et de la culture



Savaria Conseiller Délégué substitut; à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains



Yves Guérette Conseiller Délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains

BUREAU MUNICIPAL

BUREAU MUNICIPAL		
Téléphone : 450 792-3030 – Télécopieur : 450 792-3759 Site internet : www.saintbarnabesud.ca courriel : info@saintbarnabesud.ca		
Directrice-Générale et secrétaire-trésorière : Linda Normandeau : poste 1 Adjointe administrative : Marie-Ève Colas : poste 2 Secrétaire-réceptionniste : poste 0 Inspecteur municipal : Francis Grégoire : poste 3		
URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS		
Informations, renseignements et obtention de permis, sur rendez-vous : Contactez Raymond Lessard : 450 792-3030 poste 4		
CONTRÔLE ANIMALIER - FONDATION CARAMEL : 450 549-2935		
CENTRE MULTIFONCTIONNEL ET ÉGLISE- 233, Rang de Michaudville		
Pour réservation, Madame Eden Graveline :		
LOISIRS		
Comité : Colette Lemoine, Stéphanie Laporte, Andréa Graveline, Dominique Lussier et Vicky C.Lord		
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE450 792-3030 Poste 6		
Heures d'ouverture : MARDI 18 H 30 À 20 H. – SAMEDI 9 H 30 À 11 H. Responsable : Mélina Doyon		
AUTRES SERVICES		
Bureau de poste Saint-Barnabé-Sud :		
Régie d'Aqueduc :		
Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, matières résiduelles :		
Dépôt des matières recyclables :1880, rue Brouillette, Saint- Hyacinthe		
MRC Maskoutains : Administration générale :		
Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains :		
Directrice générale : Andrée-Anne Beauregard courriel : dg@ripinm.ca		

S.V.P. Faire parvenir vos documents à publier AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant.

Directeur du service incendie : courriel : direction@ripinm.ca

URGENCES SEULEMENT911

DECEMBRE 2021

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
				2	၉	7
			DÉCHETS (bac noir)	PICKLEBALL 19hà 21h		BIBLIO 9h30à11h
വ	9	7 FADOQ VIE ACTIVE 9h30 COURS DE DANSE	8	6	10	11
		SÉANCE DU SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 19h30 BIBLIO 18h30à20h	RECYCLAGE (bac vert)	PICKLEBALL 19ha21h ORGANIQUE (bac brun)		BIBLIO 9h30à11h
12	13	14	15	16	17	18
		FADOQ VIE ACTIVE 9h30 COURS DE DANSE 13h30	ı	FADOQ BINGO 19 h		
		BIBLIO 18h30à20h	DÉCHETS (bac noir)	PICKLEBALL 19hà 21h		BIBLI0 9h30à11h
19	20	21	22	23	24	25 Jeuses Fer
		FADOQ VIE ACTIVE 9h30 COURS DE DANSE				5
		12n 50 BIBLIO 18h 30 à 20 h	RECYCLAGE (bac vert)		BUREAU MUNICIPAL FERMÉ	BIBLIO FERMÉE
26	27	28 BUREAU MUNICIPAL FERMÉ	29	30	31	
		FADOQ VIE ACTIVE 9 h 30 COURS DE DANSE 13 h 30	BUREAU MUNICIPAL FERMÉ			
	BUREAU MUNICIPAL FERMÉ	BIBLIO FERMÉE	DÉCHETS (bac noir)	BUREAU MUNICIPAL FERMÉ	BUREAU MUNICIPAL FERMÉ	









Problème d'égout



Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau : 450 792-3030 poste 5014

ATTENTION ATTENTION

Veuillez prendre note que le poste 5014 n'est que pour des URGENCES QUI **NÉCESSITENT DES DÉPLACEMENTS IMMÉDIATS** en travaux publics.



Conseil Municipal UN MOT DE VOS ÉLUS



Chères Barnabéennes et chers Barnabéens

Je voudrais remercier tous les citoyens qui se sont déplacés pour exercer leur droit de vote, le 7 novembre dernier, lors des élections municipales au Québec. J'apprécie grandement la confiance que vous me témoignez pour me permettre de vous représenter dans un troisième mandat au poste de maire de Saint-Barnabé-Sud. Je tiens aussi à féliciter tous les candidats qui ont déposé leurs candidatures pour des postes au conseil municipal. Il est important pour moi de souligner leur désir de s'impliquer dans notre municipalité.

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter à tous, un beau et bon temps des Fêtes auprès de votre famille et de vos amis.

SANTÉ, BONHEUR et PLAISIR FAMILIAL À TOUS.

Alain Jobin, Maire de Saint-Barnabé-Sud

Bonjour,

Je me présente, Johanne Picard, nouvellement conseillère. Tout d'abord, je tiens à vous remercier de votre confiance! Je suis résidente de Saint-Barnabé-Sud depuis maintenant 15 ans.

Je suis infirmière de formation et j'ai travaillé dans le réseau pendant 10 ans. J'ai délaissé le milieu de la santé pour travailler avec mon conjoint sur la ferme laitière et avicole. Depuis 2016, je travaille à temps partiel à la faculté de médecine vétérinaire dans la portion laboratoire tout en donnant un coup de main à la ferme.

Pendant quelques années, j'ai été bénévoles à la bibliothèque du village tout en m'impliquant dans les bibliothèques de l'École aux Quatre-Vents. J'ai dû mettre sur pause ces occupations avec mes 2 emplois et trois jeunes enfants. Maintenant, que ceux-ci ont vieillis j'essaie de leur montrer l'exemple par mon implication auprès des autres et dans ma communauté.



Johanne Picard, Conseillère numéro 2



Chers concitoyens,

communauté.

Je me présente, Gabriel Lapointe, nouveau conseiller municipal élu le 7 novembre dernier. Résident de Saint-Barnabé-Sud depuis 2012, je me suis impliqué depuis dans la municipalité au sein du service de protection des incendies en tant que pompier, premier répondant et comme bénévole à des activités organisées par les loisirs de notre municipalité. Mon activité professionnelle principale est dans le secteur d'estimation en dommages. Ayant la vie rurale à cœur par mon passé de producteur maraîcher, je veux m'impliquer davantage dans notre

Je vous remercie de m'avoir accordé votre confiance pour vous représenter.

Gabriel Lapointe, Conseiller numéro 3



Scrutin

SCRUTIN DU 7 NOVEMBRE 2021 RÉSULTAT DU RECENSEMENT DES VOTES



RÉSULTAT DE L'ÉLECTION MUNICIPALE

Voici le résultat obtenu suite au dépouillement des votes

Au poste de maire Alain Jobin : 183 Steve Maurice : 81

Alain Jobin est élu avec une majorité de 102 votes.

Au poste de conseiller numéro 2

Christian Richard: 83 Johanne Picard: 176

Johanne Picard est élue avec une majorité de 93 votes.

Au poste de conseiller numéro 3

Roger Cloutier : 93 Gabriel Lapointe : 165

Gabriel Lapointe est élu avec une majorité de 72 votes.

Félicitations aux nouveaux élus et merci à tous les candidats de l'intérêt que vous portez à votre communauté.

Saint-Barnabé-Sud, le 8 novembre 2021

Tinda Hormandeau

Présidente d'élections



Avis public

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPA-TION À UN RÉFÉRENDUM

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 39-12-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

1. Adoption du second projet de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 16 novembre 2021, celui-ci a adopté, par résolution, le second projet de règlement numéro 39-12-2021 intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage afin de prévoir des dispositions visant à encadrer la production de cannabis dans les zones agricoles».

2. Objet du second projet de règlement

Comme son titre l'indique, ce second projet de règlement contient des dispositions visant à encadrer la production de cannabis dans les zones agricoles, notamment en ce qui concerne les risques de nuisances générées par les odeurs provenant des installations vouées à cet usage. À cette fin, cet usage ne sera autorisé que dans les zones éloignées du

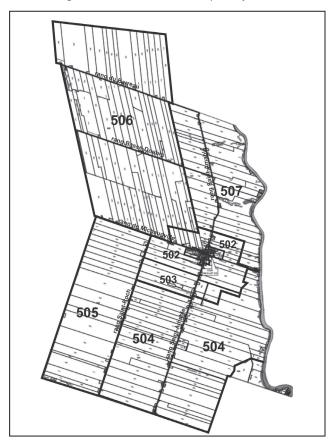
Avis public

périmètre d'urbanisation (zones 504, 505, 506 et 507). Une distance minimale de 100 mètres de toute habitation est prévue de même que l'obligation que le bâtiment soit muni d'un système de filtration d'air afin d'éliminer les odeurs.

Demande de participation à un référendum

Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Une telle demande peut provenir des zones 504, 505, 506 et 507 et des zones contiguës à celles-ci (zones 502 et 503). Ces dispositions sont réputées constituer des dispositions distinctes s'appliquant particulièrement à chaque zone mentionnée. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant la disposition visée soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique, ainsi que de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide. La délimitation des zones concernées et des zones contiguës est illustrée sur le croquis ci-joint.



Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit:

indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;

être reçue au bureau municipal au plus tard le 8e jour qui suit la date de publication du présent avis;

être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Personnes habiles à voter

Est une personne habile à voter toute personne qui, le 16 novembre 2021, n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes :

- 1º Être majeure, de citoyenneté canadienne, et ne pas être en curatelle;
- 2° Être une personne physique domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande et, depuis au moins six mois, au Québec;
- 3º Être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1), situé dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et de cooccupants d'un établissement d'entreprise : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou coocupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom. La personne désignée doit être une personne qui n'a pas le droit d'être inscrite sur la liste référendaire à un autre titre prioritaire.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner, pour la représenter, parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui, le 16 novembre 2021, est majeure, de citoyenneté canadienne, n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter.



Avis public

6. Absence de demande

Si les dispositions contenues dans le second projet de règlement ne font l'objet d'aucune demande valide, celles-ci pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

7. Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité sous l'onglet *Conseil* municipal / Règlements. Il peut également être consulté au bureau municipal, sur rendez-vous, durant les heures régulières d'ouverture. Toute personne peut également demander des informations supplémentaires quant au contenu du projet de règlement en appelant au bureau municipal au numéro 450 792-3030.

DONNÉ à Saint-Barnabé-Sud, ce 18° jour du mois de novembre 2021

Linda Normandeau Directrice générale et Secrétaire-trésorière



Nous vivons encore une année spéciale dû au covid-19. Nous ne ferons pas de sollicitation de porte en porte. Cependant, nous continuerons à répondre aux besoins des familles de St-Barnabé-Sud.

Si un panier de Noël vous aiderait dans ces moments difficiles: inscrivez-vous en toute confidentialité auprès de Lucie au 450 792-3430 ou Yolande au 450 792-2054

Pour les personnes qui désirent faire un don ou contributions volontaires, soit en espèces ou en chèques, veuillez libellés votre chèque au nom de Fabrique St-Barnabé en ajoutant : dons à la guignolée et le déposer au bureau municipal ou au bureau de poste.

Les denrées pourront être déposées au bureau municipal ou à la bibliothèque et le 6 décembre à la salle multifonctionnelle lors des matinées gourmandes.

Vous avez jusqu'au 15 décembre 2021.

Encore une fois, merci

Le comité de la guignolée

Messe de Noël et du jour de l'An dans les municipalités

Date	Heure	Lieu
(大)	16 h	St-Charles
	18 h	St-Denis
	19 h	St-Barnabé-Sud
24 décembre	20 h	La Présentation
	22 h	St-Bernard
組織	Minuit	St-Jude La Présentation
25 décembre	10 h	La Présentation
25 decembre	10 h 30	St-Denis
The same	9 h	La Présentation
26 décembre	10 h 30	St-Jude St-Charles
4 iamaian 2022	9 h	St-Denis La Présentation
1 janvier 2022	10 h 30	St-Jude St-Charles
2 janvier 2022	9 h	La Présentation St-Denis
	10 h 30	St-Barnabé-Sud



Bibliothèque DE SAINT-BARNABÉ-SUD

À noter que nous serons fermés pour le temps des Fêtes du 22 décembre 2021 au 7 janvier 2022.

Passez-nous voir avant afin de faire le plein de divertissement!





251, rang Michaudville | 450 792-3030 poste 6

Heures d'ouverture : les mardis de 18 h 30 à 20 h et les samedis de 9 h 30 à 11 h

Inscription : Gratuite, pour tous les résidents de la municipalité

Emprunts : Maximum de 10 documents, pour une durée de 3 semaines. Catalogue de la bibliothèque : <u>www.librarything.fr/catalog/bibliobarnabe</u>

Si vous avez des questions, que ce soit sur l'utilisation du catalogue, faire une demande d'achat ou une réservation, vous pouvez écrire à bibliobarnabe@gmail.com ou téléphoner à Mélina Doyon au 450 502-8448.



Bibliothèque DE SAINT-BARNABÉ-SUD

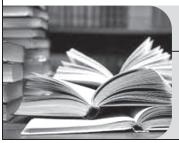
CONCOURS DE NOËL POUR LES ENFANTS ET ADOS (17 ans et moins)

Cours la chance de gagner une carte-cadeau d'une valeur de 25\$ dans une librairie!

Pour participer, amène-nous un dessin thématique de l'hiver ou de Noël!







251, rang Michaudville | 450 792-3030 poste 6

Heures d'ouverture : les mardis de 18 h 30 à 20 h et les samedis de 9 h 30 à 11 h

Inscription : Gratuite, pour tous les résidents de la municipalité

Emprunts : Maximum de 10 documents, pour une durée de 3 semaines. Catalogue de la bibliothèque : www.librarything.fr/catalog/bibliobarnabe

Si vous avez des questions, que ce soit sur l'utilisation du catalogue, faire une demande d'achat ou une réservation, vous pouvez écrire à bibliobarnabe@gmail.com ou téléphoner à Mélina Doyon au 450 502-8448.



Le Père Noël arrive le 12 décembre!

De 9 h à 13 h, venez passer du bon temps entre citoyens sur le parvis ! Voici ce qui vous attend :



La visite avec le Père Noël n'est réservée qu'aux citoyens s'étant inscrit à cette activité.

Pour toutes questions: Chatelle Turgeon 450-792-3030 #7



RETOUR SUR L'ACTIVITÉ D'HALLOWEEN

Le 30 octobre dernier a eu lieu la soirée d'Halloween! En tout, plus de 250 personnes sont passées nous voir et ont affronté le parcours de la peur! Merci à tous pour cette belle participation. Une pensée aux bénévoles qui ont fait preuve de débrouillardise et de créativité pour réorganiser une activité qui devait, au départ, avoir lieu à l'extérieur. La pluie abondante les a forcés à revoir la programmation pour la tenir à l'intérieur, et ce, à la dernière minute.

Nous remercions les pompiers pour leur précieuse collaboration qui a assuré la sécurité des petits et des grands en cette soirée de festivités et la distribution de bonbons. Merci également d'avoir participé en distribuant des friandises pour le plus grand plaisir des enfants.

Nous tenons aussi à dire un grand merci à tous les citoyens qui sont venus nous encourager et qui ont aussi distribué des bonbons aux portes.



SYSTÈME D'APPELS **AUTOMATISÉS D'ALERTES**

En cas de communications urgentes, la Municipalité contactera ses citoyens via un systèmes d'alertes d'urgence. Ce système nous permets de contacter tous les citoyens selon leurs préférences, que ce soit par un appel automatisé, par l'envoi d'un message texte ou encore par courriel.

Plusieurs situations peuvent nécessiter d'utiliser ce système d'alerte : Avis d'ébullition d'eau, fermeture de rue, travaux majeurs, avis d'évacuation, etc.

Toute les municipalités ont obligation d'avoir ce mode de communication d'urgence en place, les renseignements fournis demeurent strictement confidentiels et les données serviront uniquement dans un contexte de mesures d'urgence ou d'exception.

Pour vous abonner, vous devez remplir le formulaire d'inscription en ligne que vous trouverez sur le site Internet: www.saintbarnabesud.omnivigil.com

Si vous n'avez pas accès à une connexion Internet ou que vous avez besoin d'aide pour remplir le formulaire en ligne, n'hésitez pas à contacter le bureau municipal au 450 792-3030 poste 0.

APPEL AUX AGRICULTEURS

Pour les agriculteurs et propriétaires d'animaux de ferme ne s'étant pas encore inscrits au système d'alerte d'urgence :

Il serait vraiment prioritaire que vous complétiez le formulaire ou que vous fassiez la demande afin que nous vous inscrivions aux alertes. En cas d'avis d'ébullition d'eau potable, il nous serait extrêmement difficile de rejoindre toute la population de façon immédiate sans ce système. Votre santé mais aussi celle de vos animaux de ferme nous tiennent à cœur!

Merci de nous aider à vous tenir informés!

CAPITATION (DÎME) 2021 UN SIMPLE RAPPEL!

Aux paroissiens(iennes) de St-Barnabé-Sud

Nous tenons à remercier tous les paroissiens(iennes) qui ont acquitté leur dîme pour l'année 2021 en plus de souscrire des messes pour leurs familles défuntes et qui ont profité de l'occasion pour faire un don à votre Fabrique.

Votre participation au financement de votre Fabrique permet de couvrir :

- a) Chauffage, électricité et assurances de votre église
- b) Maintenir nos services pastoraux
- c) Entretenir votre église et votre cimetière
- d) Payer les frais administratifs

Nous invitons les paroissiens(iennes) qui sont désireuses d'acquitter leur dîme annuelle à compléter le coupon dans la partie inférieure de ce communiqué ou celui déjà reçu et faire parvenir à l'adresse

Merci à l'avance de votre bonne collaboration.

Les membres de l'Assemblée de Fabrique de St-Barnabé

Détacher ici 💃
Nom :
Prénom :
Tél :
Adresse :
Paroisse :
Code :
Dîme : 65 \$ par personne :
Prions, lampe, vin: 15 \$ semaine:
Entretien cimetière :
Chauffage et réparations église :
Dons pour le baptême :
Messe dimanche : 15 \$
TOTAL: \$
Messes : Indiquer pour qui et date désirée :
Chèque à l'ordre de Fabrique St-Barnabé

Adresse: 931, St-Édouard, St-Jude, JOH IPO



VOICI LES ACTIVITÉS OFFERTES PAR LA FADOQ SAINT-BARNABÉ-SUD!



VIE ACTIVE

à tous les mardis à 9 h 30 avec une nouvelle programmation !!!!



COURS DE DANSE

à tous les mardis à 13 h 30



BINGO

À tous les 3^e jeudi du mois à 19 h

ENDROIT: Centre multifonctionnel • 233, rang de Michaudville



Matinée gourmande 8^e édition

Le samedi 6 novembre dernier avait lieu la Matinée gourmande à Saint-Barnabé-Sud!

Plus de 150 visiteurs ont pu découvrir les produits d'une dizaine de producteurs et transformateurs de la grande région de Saint-

> Un véritable succès pour cette édition!

Merci à tous les visiteurs!

Procès-Verbal | ASSEMBLÉE DU 5 OCTOBRE 2021

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES MASKOUTAINS MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi, 5 octobre 2021 à 19 h 30 au Centre multifonctionnel, situé au 233, rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

SONT PRÉSENTS:

Monsieur Alain Jobin, maire

CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS

Monsieur Roger Cloutier Madame Dominique Lussier Monsieur Jean-Sébastien Savaria Monsieur Yves Guérette

Monsieur Marcel Therrien arrive à 19 h 40

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Linda Normandeau, directrice générale et secrétaire-trésorière

Conformément au décret ministériel numéro 740-2021 daté du 2 juin 2021, l'assemblée du conseil municipal est ouverte au public, tout en respectant les normes sanitaires en vigueur. La transmission de questions par écrit s'ajoute à la période de questions verbales.

Séance ordinaire du conseil municipal

Ouverture de la séance

Le maire, Monsieur Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance à

Résolution 158-10-2021

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le maire s'assure que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour tel que libellé.

- Ouverture de la séance 1.
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021
 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3.2 20 septembre 2021

4. Période de questions

5. Communiqués et correspondance

- 5.1 Ville de Saint-Hyacinthe - Retrait de certains services d'équipes spécialisées
- 5.2 Correspondance CIPE des Maskoutains

6. Administration et finances

- Adoption des comptes payés et à payer 6.1
- 6.2 Dépôt d'un état comparatif, 1er janvier au 30 septembre

- 6.3 Adjointe administrative - Absence maladie, utilisation du service Sygem
- 6.4 Préparation du budget - Utilisation d'un service de support externe
- 6.5 Achat de banque d'heures Sygem
- Sommaire du rôle triennal d'évaluation Dépôt 6.6
- Réseau d'information municipale Renouvellement 6.7 d'abonnement
- Cession d'un terrain appartenant au Centre de services 6.8 scolaires - Signature
- 6.9 Réfection du rang St-Roch - Décompte numéro 2 et autorisation du deuxième paiement

7. Sécurité publique

- 7.1 Rapport - Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains
- Rapport périodique d'activités Poste de la MRC des 7.2 Maskoutains - Dépôt

8. Transport routier et travaux publics

- 8.1 Rapport des travaux publics
- 8.2 Club Asan - Demande relative à la traverse des routes municipales
- 8.3 Limite de vitesse, chemin St-Barnabé - Modification
- Achat d'abrasif pour les routes, hiver 2021-2021 Oc-8.4 troie du contrat
- 8.5 Achat de sel de déglaçage pour les routes, hiver 2021-2022 – Octroie du contrat
- Utilisation d'un additif biodégradable sur le sel de voirie, 8.6 Fusion – Autorisation d'achat
- 8.7 Patinoire - Renouvellement du contrat d'entretien
- Déneigement et déglaçage des trottoirs Renouvelle-8.8 ment du contrat
- 8.9 Club 3 et 4 roues, comté de Johnson Inc. - Autorisation de passage
- Hygiène du milieu 9.
- 9.1 Rapport - Régie intermunicipale d'Acton et des Maskou-
- 9.2 Rapport – Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre
- 9.3 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains -Adoption du budget
- Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains Rap-9.4 port de la compensation versée pour la collecte sélective 2020 - Dépôt

10. Aménagement et urbanisme

- 10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment
- Projet de règlement 38-6-2021 Adoption du projet de règlement
- 10.3 Projet de règlement 39-11-2021 – Adoption du projet de règlement
- 10.4 Projet de règlement 58-1-2021 – Adoption du projet de règlement
- 10.5 Projet de règlement 39-12-2021, cannabis - Adoption du premier projet de règlement
- 10.6 Abris temporaires sur le territoire municipal – Demande d'un citoyen visant à modifier la règlementation – Statut du conseil

Procès-Verbal assemblée du 5 octobre 2021

Demande de consentement municipal – Fibre optique

Loisirs et culture - Vie communautaire 11.

11.1 Rapport – Comité des loisirs

- 12. Sujet divers
- Périodes de questions 13.
- 14. Levée de la séance

Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Roger Cloutier il est résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que libellé

Résolution numéro 159-10-2021

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septem-3.1 bre 2021

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement

pris connaissance du procès-verbal de la séance or-

dinaire du 7 septembre 2021;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture

du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Dominique Lussier, appuyé par Monsieur Yves Guérette et résolu:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 septembre 2021 et d'en autoriser la signature.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 160-10-2021

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 3.2 septembre 2021

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement

pris connaissance du procès-verbal de la séance

extraordinaire du 20 septembre 2021;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture

du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par Monsieur Roger Cloutier, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria et résolu:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 septembre 2021 et d'en autoriser la signature.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Période de questions

Conformément au décret ministériel numéro 740-2021 daté du 2 juin 2021, l'assemblée du conseil municipal est ouverte au public, tout en respectant les normes sanitaires en vigueur. La transmission de questions par écrit s'ajoute à la période de questions verbales.

Aucune question écrite n'a été reçue

Communiqués et correspondances

Le maire fait mention des correspondances reçues. Après discussion avec les membres du conseil, il suggère qu'une invitation pourrait être faite à la Table de concertation CIPE afin qu'un représentant vienne faire une courte présentation lors d'une prochaine séance. Les conseillers mentionnent leur accord.

6. Administration et finances

Résolution 161-10-2021 Adoption des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer du 27 août 2021 au 28

septembre 2021 avec les faits saillants suivants :

Salaires nets:

Élus	3 521.44 \$
Employés	17 293.07 \$
Autres, frais déplacement	0 \$

Dépense :

Administration	22 700.31 \$
Sécurité publique	12 932.09 \$
Transport (voirie)	58 218.07 \$

Hygiène du milieu

Hygiene du milieu	35 /15./6 \$
Eaux usées	8 453.22 \$
Santé et bien-être	480.50 \$

Aménagement urbanisme 3 158.84 \$ **Loisir et Culture** Loisir et culture 11 958.91 \$

Dépenses d'investissement 975 682.68 \$

Total: 1 129 300.38 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Roger Cloutier, il est résolu:

D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2 État comparatif, 1er janvier au 30 septembre 2021- Dépôt

La directrice générale a remis aux membres du conseil un état comparatif en date du 30 septembre 2021

Résolution numéro 162-10-2021

6.3 Adjointe administrative - Absence maladie, utilisation du service Sygem

CONSIDÉRANT l'absence pour maladie de l'adjointe administrative

à la comptabilité;

CONSIDÉRANT le besoin d'effectuer les opérations courantes au

bon fonctionnement comptable;

Procès-Verbal | ASSEMBLÉE DU 5 OCTOBRE 2021

CONSIDÉRANT

la possibilité de faire appel au service de soutien aux opérations de la compagnie Infotech (Sygem) pour effectuer les opérations comptables courantes;

EN CONSÉQUENCE.

Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Madame Dominique Lussier, il est résolu:

D'AUTORISER l'utilisation du service de soutiens aux opérations de la compagnie Infotech (Sygem), pour effectuer les opérations comptables courantes, et ce, pour la durée de l'absence de l'adjointe administrative;

D'AUTORISER l'utilisation de ces services à raison d'une journée par semaine pour les opérations courantes et au besoin en surplus, si nécessaires selon les dossiers à traiter;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 163-10-2021

6.4 Préparation du budget - Utilisation d'un service de ressource

CONSIDÉRANT l'absence de l'adjointe administrative pour une du-

rée indéterminée;

CONSIDÉRANT la nécessité de débuter le travail préparation en

vue du budget 2022;

CONSIDÉRANT le besoin d'avoir une personne ressource offrant un

"coaching" dans l'élaboration du budget 2022;

la possibilité de faire appel à Madame Caroline Poirier, Gestion C.Poirier, agissant à titre de consultante pour l'entreprise Infotech (Sygem), pour ef-

fectuer ce travail;

EN CONSÉQUENCE,

CONSIDÉRANT

Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Yves Guérette, il est résolu:

DE MANDATER Madame Caroline Poirier, pour effectuer la préparation du budget 2022 selon les besoins du moment et en fonction du temps d'absence de l'adjointe administrative;

DE PERMETTRE que Madame Poirier poursuive son travail suite au retour de l'adjointe administrative afin de lui apporter le support nécessaire à l'élaboration du budget, considérant son manque d'expérience dans ce dossier;

DE PERMETTRE que les heures facturées soient directement déduites de la banque de temps que la Municipalité possède auprès d'Infotech (Sygem);

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 164-10-2021

6.5 Achat d'heure de soutien pour le logiciel Sygem d'Infotech

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer les opérations comptables courantes selon les normes et procédures établies;

CONSIDÉRANT l'absence en maladie de l'adjointe administrative et

la nécessité de faire appel au service de soutien de

l'entreprise Infotech (Sygem);

CONSIDÉRANT que nous bénéficions d'un rabais à l'achat d'heures

en banque;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Cloutier appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria et résolu

DE FAIRE L'ACHAT d'une banque de 26 heures au montant de 1 960\$ plus taxes

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 165-10-2021

Sommaire du rôle triennal d'évaluation foncière- Dépôt 6.6

La directrice générale a remis aux membres du conseil le sommaire du rôle triennal d'évaluation foncière pour les années 2022-2023-2024.

Résolution 166-10-2021

6.7 Réseau d'information municipale - Renouvellement d'abonnement

CONSIDÉRANT l'avis de renouvellement reçu du Réseau d'infor-

mation municipale;

CONSIDÉRANT la pertinence de renouveler l'abonnement, cet or-

ganisme offrant de l'information du monde munici-

pal et des services à ses membres;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria appuyé par Monsieur Roger Cloutier et résolu

DE RENOUVELER l'abonnement annuel au Réseau d'information municipale au coût de 165\$ plus taxes, incluant un nombre illimité d'abonnements au bulletin de nouvelles:

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 167-10-2021

Cession d'un terrain appartenant au Centre de services scolaire 6.8 - Signature

CONSIDÉRANT l'entente de cession de terrain intervenue entre la

Municipalité et le Centre de services scolaire de

Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT la nécessité pour le conseil municipal de nommer

deux signataires à ladite entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Cloutier appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria et résolu

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL nomme le maire, Monsieur Alain Jobin et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Linda Normandeau, à titre de représentants et responsables de la signature de l'entente visant la cession d'un terrain par le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe envers la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Procès-Verbal assemblée du 5 octobre 2021

Résolution 168-10-2021

6.9 Réfection du rang Saint-Roch - Décompte numéro 2 et autorisation du deuxième paiement

CONSIDÉRANT la résolution numéro113-07-2021 octroyant le mandat des travaux à Pavage Maska Inc.

CONSIDÉRANT le décompte numéro 2 ainsi que la recommandation de paiement émise par l'ingénieur de la MRC des Maskoutains pour les travaux effectués pour la période se terminant le 30 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Madame Dominique Lussier et résolu:

D'AUTORISER le paiement du décompte numéro 2 au montant de 99 109,71 \$, taxes incluses, dans le cadre des travaux de réfection du rang Saint-Roch

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE 7.

7.1 Rapport - Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains

Le conseiller, Monsieur Yves Guérette donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale de la protection incendie

Rapport périodique d'activités - Poste de la MRC des Maskoutains - Dépôt

La directrice générale a remis aux membres du conseil le rapport périodique d'activités du poste de la Sûreté du Québec, de la MRC des Maskoutains.

8. TRANSPORT ROUTIER ET TRAVAUX PUBLICS

8.1. Rapport des travaux publics - dépôt

La directrice générale a préalablement remis le rapport des travaux publics aux membres du conseil.

Résolution 169-10-2021

Club Asan - Demande relative à la traverse des routes munici-8.2 pales

CONSIDÉRANT

que le Club de motoneige Asan Inc. opère un sentier de motoneige qui traverse les rangs ci-dessous sous notre juridiction:

- · Rang Saint-Roch
- Rang Basse-Double
- Rang du Barreau (entre le 264 rang du Barreau à 170 mètres vers le Sud-Est et le 238 rang du Barreau à 540 mètres vers le Nord-Ouest
- Rang St-Amable (côté Ouest de la COOP)
- Rang Ste-Rose du côté Saint-Barnabé-Sud
- Rang Grande-Ligne du côté de Saint-Barnabé-Sud

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Dominique Lussier appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria et résolu

D'AUTORISER le droit de passage pour la saison 2021-2022;

D'INSTALLER la signalisation nécessaire afin d'aviser les automobilistes qu'il y a des traverses de motoneiges à ces endroits, et d'envoyer un avis de conformité au club, lorsque fait.

DE DEMANDER au Club de Motoneige Asan inc. de nous fournir une copie de leur police d'assurance 2021-2022 indiquant que la municipalité est couverte comme assurée additionnelle sur la police d'assurance de leur association, en ce qui a trait au passage des rues et des rangs qu'ils traverseront sur notre territoire. De plus, ils devront s'assurer que soit ajouter sur leur police d'assurance, la mention suivante : Qu'un préavis de 30 jours soit émis, en faveur de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud en cas de résiliation ou de non-renouvellement de leur police.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 170-10-2021

8.3 Limite de vitesse, chemin Saint-Barnabé - Modification

CONSIDÉRANT la problématique signalée aux membres du conseil

concernant les panneaux d'affichage de vitesse sur

le chemin Saint-Barnabé;

CONSIDÉRANT que les automobilistes circulant sur cette voie

ne peuvent actuellement voir le changement de la limite de vitesse entre la portion située à St-Hyacinthe et la portion située à Saint-Barnabé-Sud;

CONSIDÉRANT la nécessité de corriger cette situation;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par Monsieur Yves Guérette appuyé par Monsieur Marcel Therrien et résolu

DE MODIFIER la limite de vitesse sur le chemin Saint-Barnabé afin d'uniformiser la limite de vitesse à 80 km/h à partir de l'intersection du rang St-Amable pour la portion située sur le territoire municipal;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 171-10-2021

Achat d'abrasif pour les routes, hiver 2021-2022 - Octroi du

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entrepreneur en déneige-

ment responsable du contrat d'entretien du réseau routier pour l'abrasif "ARS-AB-10-MM" au montant de 27.35 \$ par tonne métrique, incluant le trans-

port;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'achat d'abrasif pour as-

surer la sécurité routière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Cloutier appuyé par Monsieur Marcel Therrien et résolu

D'ACCEPTER la soumission provenant de "Agrégats Rive-Sud Inc." et déposée par Excavation Michel Lemay au montant de 27.35 \$ par tonne métrique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Procès-Verbal | ASSEMBLÉE DU 5 OCTOBRE 2021

Résolution 172-10-2021

8.5 Achat de sel de déglaçage pour les routes, hiver 2021-2022 -Octroi du contrat

CONSIDÉRANT

les demandes de soumissions pour l'achat de sel de déglaçage en vrac auprès de cinq soumissionnaires pour des besoins de 150 tonnes métriques, ainsi que pour le transport jusqu'au lieu d'entreposage situé à Saint-Jude;

CONSIDÉRANT

les quatre soumissions reçues;

Soumissionnaire	Montant \$ par TM (taxes en sus)
Sel Warwick	92 \$
Carrières St-Dominique	105 \$
Cargill	101.85 \$
Multi-Routes	108\$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria appuyé par Monsieur Yves Guérette et résolu

QUE LE CONSEIL OCTROIE le contrat à l'entreprise Sel Warwick pour l'achat d'environ 150 tonnes métriques pour l'achat de sel de déglaçage pour l'hiver 2021-2022 au montant de 92\$/ tonne métrique taxes en

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 173-10-2021

Utilisation d'un additif biodégradable (Fusion) sur le sel de voi-8.6 rie-Autorisation d'achat

CONSIDÉRANT

le rapport de l'inspecteur municipal quant aux nombreux avantages de cet additif, notamment l'efficacité accrue du sel de déglacage traité avec cet additif ainsi que la réduction de la quantité de sel nécessaire;

CONSIDÉRANT

la possibilité de réduire les coûts relatifs au sel de déglaçage par l'utilisation de cet additif;

CONSIDÉRANT

l'impact positif écologique au niveau des routes et de l'environnement découlant de l'utilisation de cet

additif;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par Monsieur Marcel Therrien appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria et résolu

DE PERMETTRE l'achat de l'additif biodégradable Fusion pour l'hiver 2021-2022 à titre d'essai, de prendre note qu'à la fin de l'hiver l'inspecteur municipal fera aux membres du conseil un rapport quant à l'efficacité de cet additif;

Le coût de l'achat sera d'environ de 3500\$ pour la saison hivernale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 174-10-2021

Patinoire - Renouvellement du contrat d'entretien 8.7

CONSIDÉRANT

que Monsieur Yvon Graveline et Madame Eden Graveline effectuent le déneigement manuel et l'arrosage de la patinoire depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT

la satisfaction des membres du conseil relativement au travail qu'ils effectuent;

CONSIDÉRANT

qu'ils acceptent de renouveler le contrat d'entretien de ladite patinoire au même montant que l'an

dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria appuyé par Madame Dominique Lussier et résolu

DE RENOUVELER ET D'ACCORDER le contrat de déneigement et d'arrosage de la patinoire à Madame Eden Graveline, au montant de 6 250,00\$ pour 10 semaines;

DE PRENDRE NOTE qu'au besoin deux semaines additionnelles peuvent être ajoutées au même tarif de 625.00 \$ la semaine;

DE PERMETTRE à la directrice générale, de décider la pertinence d'ajouter les deux semaines additionnelles au contrat;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 175-10-2021

8.8 Déneigement et déglaçage des trottoirs- Renouvellement du contrat d'entretien

CONSIDÉRANT

que l'entreprise LP Gazon effectue le déneigement et déglaçage des trottoirs depuis deux ans;

CONSIDÉRANT

la satisfaction des membres du conseil relativement au travail effectué;

CONSIDÉRANT

qu'ils acceptent de renouveler le contrat d'entretien au même montant que l'an dernier et pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'hiver 2022-2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria appuyé par Monsieur Roger Cloutier et résolu

DE RENOUVELER ET D'ACCORDER le contrat de déneigement et de déglaçage des trottoirs à l'entreprise LP Gazon pour deux ans, soit jusqu'à l'hiver 2022-2023 au montant de 7500 \$ plus taxes par année;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 176-10-2021

8.9 Club de 3 et 4 roues, comté de Johnson Inc. - Autorisation de passage

CONSIDÉRANT

que le Club de 3 et 4 roues, Comté de Johnson Inc. a déposé une demande d'autorisation de passage

pour la saison 2021-2022;

CONSIDÉRANT

que ladite demande est accompagné du tracé prévu et que ce tracé a été accepté par les mem-

bres du conseil municipal;

Procès-Verbal ASSEMBLÉE DU 5 OCTOBRE 2021

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Cloutier appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria et résolu

QUE LA MUNICIPALITÉ ACCEPTE de renouveler l'entente sur le droit de passage des membres du Club de 3 et 4 roues, comté de Johnson Inc. pour la période du 1er décembre 2021 au 31 mars 2022;

QUE LA MUNICIPALITÉ S'ENGAGE à faire l'entretien de la signalisation afin qu'elle demeure adéquate pour la sécurité des quadistes et du secteur;

DE DEMANDER au Club de 3 et 4 roues de nous fournir une copie de leur police d'assurance 2021-2022 indiquant que la municipalité est couverte comme assurée additionnelle sur la police d'assurance de leur association, en ce qui a trait au passage des rues et des rangs qu'ils traverseront sur notre territoire. De plus, ils devront s'assurer que soit ajouter sur leur police d'assurance, la mention suivante : Qu'un préavis de 30 jours soit émis, en faveur de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud en cas de résiliation ou de non-renouvellement de leur police.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

HYGIÈNE DU MILIEU 9.

9.1 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains - Rapport

Le maire, Monsieur Alain Jobin donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

9.2 Régie de l'aqueduc Richelieu Centre - Rapport

Le conseiller, Monsieur Marcel Therrien, donne son rapport en tant que délégué à la Régie de l'aqueduc Richelieu-Centre

Résolution 177-10-2021

Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains - Adoption 9.3 du budget pour l'exercice financier 2022

CONSIDÉRANT

que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2022 et l'a transmis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Cloutier appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria et résolu

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2022, tel que soumis ;

DE PRENDRE ACTE que copie dudit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 178-10-2021

9.4 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains - Rapport de la compensation versée pour la collecte sélective 2020 - Dépôt

La directrice générale a préalablement remis le rapport de la compensation versée pour la collecte sélective 2020 aux membres du conseil.

AMÉNAGEMENT ET URBANISME 10.

Rapport de l'inspecteur en bâtiment - Dépôt 10.1

Une copie du rapport de l'inspecteur en bâtiments a été remis aux élus

Résolution numéro 179-10-2021

10.2 Projet de règlement numéro 38-6-2021 - Règlement modifiant le plan d'urbanisme révisé afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant la gestion de la fonction commerciale - Adoption du projet

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains a été modifié par le règlement numéro 20-557 portant sur la gestion de la fonction commerciale, notamment en ce qui concerne les demandes pour un changement d'usage commercial ou industriel dans la zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement, toute municipalité faisant partie de la MRC doit apporter les modifications requises à ses règlements afin d'assurer la concordance au schéma;

CONSIDÉRANT QUE cet exercice de concordance nécessite des modifications au plan d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 7 septembre 2021, conformément à la loi, par Monsieur Marcel Therrien;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Marcel Therrien appuyé par Monsieur Roger Cloutier et résolu

QUE le Conseil adopte, lors de la séance du 5 octobre 2021, le projet de règlement numéro 38-6-2021 intitulé «Règlement modifiant le plan d'urbanisme révisé afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant la gestion de la fonction commerciale»;

QUE le projet de règlement fasse l'objet d'une période de consultation écrite, invitant les personnes et organismes à faire connaître leurs commentaires sur son contenu;

QU' une assemblée de consultation soit tenue mardi, le 16 novembre 2021 à 19 h 10 à la salle du conseil municipal située au 233 rang de Michaudville, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 180-10-2021

10.3 Projet de règlement numéro 39-11-2021 - Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant la gestion de la fonction commerciale- Adoption du projet

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains a été modifié par le règlement

Procès-Verbal | ASSEMBLÉE DU 5 OCTOBRE 2021

numéro 20-557 portant sur la gestion de la fonction commerciale;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement, toute municipalité faisant partie de la MRC doit apporter les modifications requises à ses règlements d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma;

CONSIDÉRANT QUE cet exercice de concordance nécessite des modifications au règlement de zonage de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE dans le cas d'un règlement de concordance celuici n'est pas assujetti à l'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adhéré à l'entente intermunicipale pour la fourniture de services pour l'inspection et le service d'accompagnement de la bande de protection des rives;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente il y a lieu de préciser, dans le règlement de zonage municipal, les pouvoirs et fonctions de l'inspecteur de rives;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 7 septembre 2021, conformément à la loi, par Monsieur Marcel Therrien;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par Monsieur Marcel Therrien appuyé par Monsieur Yves Guérette et résolu

QUE le Conseil adopte, lors de la séance du 5 octobre 2021, le projet de règlement numéro 39-11-2021 intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant la gestion de la fonction commerciale»;

QUE le projet de règlement fasse l'objet d'une période de consultation écrite, invitant les personnes et organismes à faire connaître leurs commentaires sur son contenu;

QU' une assemblée de consultation soit tenue mardi, le 16 novembre 2021 à 19 h 15 à la salle du conseil municipal située au 233, rang de Michaudville, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 181-10-2021

Projet de règlement numéro 58-1-2021- Règlement modifiant le règlement sur les PPCMOI afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant les demandes pour un changement d'usage commercial ou industriel dans la zone agricole - Adoption du projet

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains a été modifié par le règlement numéro 20-557 portant sur la gestion de la fonction commerciale, notamment en ce qui concerne les demandes pour un changement d'usage commercial ou industriel dans la zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement, toute municipalité faisant partie de la MRC doit apporter les modifications requises à ses règlements afin d'assurer la concordance au schéma;

CONSIDÉRANT QUE cet exercice de concordance nécessite des modifications au règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT QUE dans le cas d'un règlement de concordance celuici n'est pas assujetti à l'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 7 septembre 2021, conformément à la loi, par Monsieur Marcel Therrien;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria appuyé par Monsieur Roger Cloutier et résolu

QUE le Conseil adopte, lors de la séance du 5 octobre 2021, le projet de règlement numéro 58-1-2021 intitulé «Règlement modifiant le règlement sur les PPCMOI afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant les demandes pour un changement d'usage commercial ou industriel dans la zone agricole»;

QUE le projet de règlement fasse l'objet d'une période de consultation écrite, invitant les personnes et organismes à faire connaître leurs commentaires sur son contenu;

QU' une assemblée de consultation soit tenue mardi, le 16 novembre 2021 à 19 h 20 à la salle du conseil municipal située au 233, rang de Michaudville, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 182-10-2021

Projet de règlement numéro 39-12-2021- Règlement modifiant 10.5 le règlement de zonage afin de prévoir des dispositions visant à encadrer la production de cannabis dans les zones agricoles-Adoption du premier projet

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil estime d'intérêt, pour la municipalité, de prévoir des dispositions visant à encadrer la production de cannabis dans les zones agricoles, notamment en ce qui concerne les risques de nuisances générées par les odeurs provenant des installations vouées à cet usage;

Procès-Verbal assemblée du 5 octobre 2021

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 7 septembre 2021, conformément à la loi, par Monsieur Jean-Sébastien

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria appuyé par Monsieur Yves Guérette et résolu

QUE le Conseil adopte, lors de la séance du 5 octobre 2021, le premier projet de règlement numéro 39-12-2021 intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage afin de prévoir des dispositions visant à encadrer la production de cannabis dans les zones agricoles»;

QUE le premier projet de règlement fasse l'objet d'une période de consultation écrite, invitant les personnes et organismes à faire connaître leurs commentaires sur son contenu;

QU'une assemblée de consultation soit tenue mardi, le 16 novembre 2021 à 19 h 25 à la salle du conseil municipal située au 233, rang de Michaudville, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 183-10-2021

10.6 Abris temporaires sur le territoire municipal-Demande d'un citoyen visant à modifier la règlementation-Statut du conseil

CONSIDÉRANT

la demande reçue d'un citoyen lors de la séance du conseil municipal s'étant tenue le 7 septembre 2021 et demandant une modification du règlement traitant de l'installation des abris temporaires sur le territoire municipal;

CONSIDÉRANT

que cette demande vise principalement à demander une modification permettant aux citoyens non agricoles l'implantation d'abris temporaires de toiles sur leurs terrains;

CONSIDÉRANT

que selon le règlement présentement en vigueur l'installation d'abris temporaires est permise uniquement entre le 15 octobre et le 15 avril de chaque année;

CONSIDÉRANT

que les membres du conseil ont pris connaissance de la lettre remise par le citoyen;

EN CONSEQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu :

QUE le conseil municipal déclare ne pas vouloir changer la règlementation actuelle traitant de l'installation des abris temporaires sur son territoire;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 184-10-2021

10.7 Demande de consentement municipal - Fibre optique

CONSIDÉRANT la demande reçue de l'entreprise Sigma Telecoms et visant l'implantation d'un réseau de fibre optique sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT le désir du conseil de permettre ce développement du réseau de fibre optique;

EN CONSEQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Madame Dominique Lussier, il est résolu :

DE PERMETTRE l'installation du réseau de fibre optique en bordure du rang Saint-Amable et en traverse du Chemin Grande-Ligne;

DE PRENDRE ACTE que les travaux devront être réalisés selon toutes les normes en vigueur et que les emplacements touchés par lesdits travaux devront être remis dans leur état actuel;

QUE LA MUNICIPALITÉ considère que la firme Cooptel ainsi que l'entreprise Sigma Telecoms seront entièrement responsables de la réalisation de ces travaux ainsi que de tout sous-traitant opérant lors de ces travaux;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Rapport - Comité des loisirs 11.1

La conseillère, Madame Dominique Lussier, donne verbalement son rapport en tant que déléguée aux loisirs.

12. **SUJETS DIVERS**

13. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SU-JETS À L'ORDRE DU JOUR.

Résolution numéro 185-10-2021

Levée de la séance 14.

Sur proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Roger Cloutier, la séance est levée à 20 h 45.

ALAIN JOBIN

Président d'assemblée

Maire

LINDA NORMANDEAU

Secrétaire d'assemblée

Directrice générale, sec.-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée Linda Normandeau, directrice générale et secrétairetrésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce

Linda Normandeau

Directrice générale et secrétaire-trésorière



CRÉATEUR D'AMITIÉ

Nous vous mettons au défi de faire ce que nous jugeons le plus agréable des bénévolats!

6 filleuls de votre région sont en attente d'un parrain ou d'une marraine. Serez-vous l'heureux bienfaiteur ??

Contactez-nous au 450 774-8458

parrainagecivique.org

VACCINATION ANTIGRIPPALE 2021

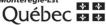
Pour prendre rendez-vous dans l'une des municipalités suivantes :

Points de vaccination	Date	Pour les municipalités
		Saint-Jude, Saint-Barnabé-
Saint-Jude		Sud, Saint-Hugues, Saint-
Salle communautaire	1 ^{er} décembre	Louis, Saint-Bernard-de-
930, rue du Centre		Michaudville et Saint-
		Marcel-de-Richelieu

Vous pouvez réserver en ligne ou par téléphone à compter du 12 octobre : www.santemevaccingrippe.com ou composer le 1 877 817-5279 Il est également possible de vous faire vacciner à Saint-Hyacinthe. Renseignez-vous!



Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est





PASSÉE DATE? 8 DÉCEMBRE À 20 H













UNE RÉFLEXION HUMORISTIQUE SUR LE VIEILLISSEMENT

BILLETS À





SALLE DESJARDINS 450-778-3388 Une partie du billet soutiendra les services aux adultes / proches aidants de la MFM.



UNE INITIATIVE DE





28 novembre 2021 Fermeture des écocentres pour l'hiver

Une fermeture hâtive est possible en cas de précipitations de neige

Profitez-en pour apporter vos résidus de construction, peintures, huiles, pneus déjantés, bois, résidus électroniques...

Résidus d'origine résidentielle seulement sur présentation d'une preuve de résidence



450 774-2350 www.riam.quebec





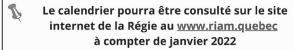
VOTRE NOUVEAU CALENDRIER DES COLLECTES, AYEZ-LE À L'OEIL!

Saint-Hyacinthe, le 12 novembre 2021

La nouvelle année arrive à grands pas et votre calendrier de la Régie, outil essentiel pour la gestion de vos matières résiduelles, **VOUS SERA LIVRÉ DÈS LES PREMIERS JOURS DE DÉCEMBRE PAR** L'ENTREMISE DU PUBLISAC. Surveillez attentivement son arrivée puisque ce calendrier est concu pour faciliter le repérage visuel des différents jours de collecte. Dans le contexte ou certains citoyens ne reçoivent pas le Publisac, il sera également possible de se le procurer en version papier auprès de votre municipalité ou de le consulter en ligne sur le site internet de la Régie au www.riam.quebec, à compter du mois de janvier 2022.



Votre calendrier des collectes 2022 sera distribué les 7 et 8 décembre prochain dans le Publisac



Des copies papiers seront également disponibles à l'hôtel de ville de votre municipalité

Pour toute information: 450-774-2350



Cet outil favorise l'utilisation efficace de l'ensemble des services de collecte des matières résiduelles, recyclables ou organiques qui sont offerts. De plus, il est également recommandé de se référer en tout temps au site Internet de la Régie afin d'obtenir de nombreuses informations à propos la Régie et de ses services.

Encore cette année, la Régie est fière de transmettre son calendrier à l'ensemble des citoyens de ses municipalités membres. Comme le mentionnait M. Alain Jobin, président de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains : « La Régie tient à fournir des outils de communication accessibles et performants aux citoyens de ses municipalités membres afin de favoriser une utilisation optimale des services offerts. Notre personnel est toujours disponible pour vous accompagner et pour répondre à vos questions relativement à la gestion de vos matières résiduelles. Ils peuvent être rejoints au 450 774-2350 ». Au moment de disposer de ses matières résiduelles, chaque citoyen peut faire une différence puisque « Mieux trier, c'est mieux recycler ».

LA POPOTE ROULANTE

Le Centre d'Action Bénévole de St-Hyacinthe offre le service de Popote roulante qui consiste en la livraison de repas à domicile au coût de 7,25 \$ du repas. Les mets sont cuisinés à partir d'aliments achetés frais pour offrir un menu sain et varié. On vous remet à l'avance un calendrier des menus.

Si vous êtes âgé de 65 ans et plus, ou si vous êtes une personne en perte d'autonomie, ou encore si vous êtes le proche-aidant d'une personne en perte d'autonomie, la Popote roulante, c'est pour vous!

> N'hésitez pas à nous contacter : 450 773-4966 poste 35 Pour informations: Robert Perreault 450 792-2270

PRÉSENTATION DE L'ENCYCLIQUE « LAUDATO SI » DU PAPE FRANÇOIS

J'ose aujourd'hui venir vous présenter ce document du Pape François écrit il y a 5 ans et adressé, comme il le dit lui-même, à toutes les personnes de bonne volonté, sans égard à leur appartenance religieuse. Le document porte sur la préservation de « notre maison commune », la planète terre sur laquelle nous vivons. Il demeure toujours d'actualité.

Chapitre 1: « Ce qui se passe dans notre maison commune »

Ici, je cite des paragraphes numérotés du premier chapitre du texte du pape François, qui portent à réflexion sur notre monde et notre environnement :

- 22. On n'est pas encore arrivé à adopter un modèle circulaire de production qui assure des ressources pour tous, comme pour les générations futures, et qui suppose de limiter au maximum l'utilisation des ressources non renouvelables, d'en modérer la consommation, de maximiser l'efficacité de leur exploitation, de les réutiliser et de les recycler.
- 25. Le changement climatique est un problème global aux graves répercussions environnementales, sociales, économiques, distributives ainsi que politiques, et constitue l'un des principaux défis actuels pour l'humanité.
- 31. Certaines études ont alerté sur la possibilité de souffrir d'une pénurie aiguë d'eau dans quelques décennies, si on n'agit pas en urgence. Les impacts sur l'environnement pourraient affecter des milliers de millions de personnes, et il est prévisible que le contrôle de l'eau par de grandes entreprises mondiales deviendra l'une des principales sources de conflits de ce siècle.
- 36. La sauvegarde des écosystèmes suppose un regard qui aille au-delà de l'immédiat, car lorsqu'on cherche seulement un rendement économique rapide et facile, leur préservation n'intéresse réellement personne. Mais le coût des dommages occasionnés par la négligence égoïste est beaucoup plus élevé que le bénéfice économique qui peut en être obtenu.
- 43. Si nous tenons compte du fait que l'être humain est aussi une créature de ce monde, qui a le droit de vivre et d'être heureux, et qui de plus a une dignité éminente, nous ne pouvons pas ne pas prendre en considération les effets de la dégradation de l'environnement, du modèle actuel de développement et de la culture du déchet, sur la vie des personnes.
- 50. Accuser l'augmentation de la population et non le consumérisme extrême et sélectif de certains est une façon de ne pas affronter les problèmes... En outre, nous savons qu'on gaspille approximativement un tiers des aliments qui sont produits, et «que lorsque l'on jette de la nourriture, c'est comme si l'on volait la nourriture à la table du pauvre».
- 54. La faiblesse de la réaction politique internationale est frappante. Il y a trop d'intérêts particuliers, et très facilement l'intérêt économique arrive à prévaloir sur le bien commun et à manipuler l'information pour ne pas voir ses projets affectés.

Suite à la présentation de ce document d'actualité, je vous offre la possibilité de vous joindre à un groupe de discussion, par zoom, à partir de la fin novembre. C'est gratuit et je fournis les textes. Il vous suffit d'être intéressés et de vous inscrire en communiquant avec moi à l'adresse courriel suivante : lebermigeois,@yahoo.ca

Robert Perregult



LE SARCA AUX MATINÉES GOURMANDES

Connaissez-vous les Matinées gourmandes? C'est un marché public qui se déplace dans les municipalités de la MRC des Maskoutains afin de promouvoir les producteurs et transformateurs de la région. SARCA Mobile y tient un kiosque afin de rencontrer les citoyens et d'y présenter ses services. Peut-être y avez-vous déjà aperçu Audrey, la conseillère en information scolaire et professionnelle et reçu en cadeau de sa part un sac orange à l'effigie du SARCA?

Depuis qu'elle participe à cette activité, Audrey constate que l'organisme est très méconnu des citoyens de la MRC. Le Service d'Accueil, de Référence, de Conseil et d'Accompagnement est un organisme administré par le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH). Ses bureaux sont situés dans les centres d'éducations aux adultes de Saint-Hyacinthe et d'Acton Vale. Le projet SARCA Mobile est mis en place afin d'offrir les services directement dans la municipalité des citoyens de la MRC des Maskoutains. Dans la plupart des villages, les rencontres avec la clientèle ont lieu à l'hôtel de ville ou dans l'un des établissements municipaux.

Plusieurs sujets liés au retour aux études, à la réorientation de carrière ou à la reconnaissance des acquis peuvent être abordés lors des entretiens avec la conseillère. Elle adapte son approche aux besoins et réalités du client afin de répondre adéquatement à ses questionnements et d'établir le meilleur plan de match. Si elle n'est pas en mesure de répondre à ses questionnements, elle saura guider le citoyen vers le service ou la personne-ressource qui pourra l'aider. Ces services sont offerts gratuitement et en partenariat avec la MRC des Maskoutains.

Ainsi, si vous rencontrez Audrey à l'un des kiosques quelle tiendra dans votre municipalité, ne soyez pas gênés d'aller chercher votre sac gratuit et de lui faire part de vos questionnements. Que ce soit au sujet des prêts et bourses, pour une question concernant votre jeune adulte et l'obtention de son DES, ou encore pour savoir si le DEP qui vous intéresse est offert à distance, elle sera plus que ravie d'être une référence pour vous.

Audrey Gatineau,

conseillère en information scolaire et professionnelle

450 773-8401, poste 6731

audrey.gatineau@csssh.gouv.qc.ca





Audrey Gatineau Pro



Médaille de l'Assemblée nationale du Québec

Un autre honneur pour M^{me} Francine Morin



Saint-Hyacinthe, le 22 novembre 2021 - À l'aube d'une retraite bien méritée de la politique municipale, M^{me} Francine Morin a reçu samedi une médaille de l'Assemblée nationale du Québec qui lui a été décernée par le député de Richelieu, M. Jean-Bernard Émond.

Il s'agit d'une deuxième récompense prestigieuse en quelques semaines seulement pour M^{me} Morin puisqu'elle a obtenu le Prix Elsie-Gibbons le 3 octobre dernier lors du Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM). Celui-ci, à l'instar de la Médaille de l'Assemblée nationale, saluait une carrière politique exceptionnelle et l'influence que M^{me} Morin a pu avoir auprès d'autres femmes qui ont choisi, elles aussi, de s'impliquer au sein de leur communauté. M^{me} Morin a été préfet de la MRC des Maskoutains pendant 16 ans et maire de Saint-Bernard-de-Michaudville pendant 26 ans.

« M^{me} Francine Morin est une inspiration pour toutes les femmes qui souhaitent s'impliquer en politique municipale. C'est grâce à des pionnières comme elle, qui ont brisé le plafond de verre, que les femmes sont plus présentes que jamais dans plusieurs mairies et conseils partout au Québec. De plus, ses compétences et son implication lui ont valu la confiance de ses paires et de ses concitoyens durant de nombreuses années. C'est donc un honneur pour moi de lui remettre la médaille de l'Assemblée nationale en reconnaissance de son engagement en politique municipale, ainsi qu'à son apport considérable à la MRC des Maskoutains », a mentionné le député de Richelieu, M. Jean-Bernard Émond.

« Je remercie M. Émond d'avoir pensé à moi. Recevoir cette médaille de l'Assemblée nationale constitue un grand honneur pour moi. J'ai mené cette carrière politique avec passion et en ayant à coeur le mieux-être des citoyens et des citoyennes de ma municipalité et des 16 autres municipalités du territoire de la MRC des Maskoutains. Tant mieux si mon parcours a pu influencer d'autres femmes à se lancer en politique ou à s'impliquer dans leur communauté », se réjouit M^{me} Francine Morin, préfet de la MRC des Maskoutains jusqu'à la prochaine séance du conseil, soit le mercredi 24 novembre.

Nouveau forfait disponible CRAVE AVEC STARZ

Le contenu que vous aimez, tout au même endroit! Profitez des meilleurs séries, films et plus encore! À voir : des séries originales Crave, HBO, HBO Max, Showtime ainsi que des séries populaires de chez nous, sans oublier un accès exclusif à des films à succès d'ici et d'ailleurs. Le tout en français et en anglais... et en HD!

HBO 1 **HBO** 2 crave*0 **CRAVE® CRAVE® CRAVE®**

STARZ₁

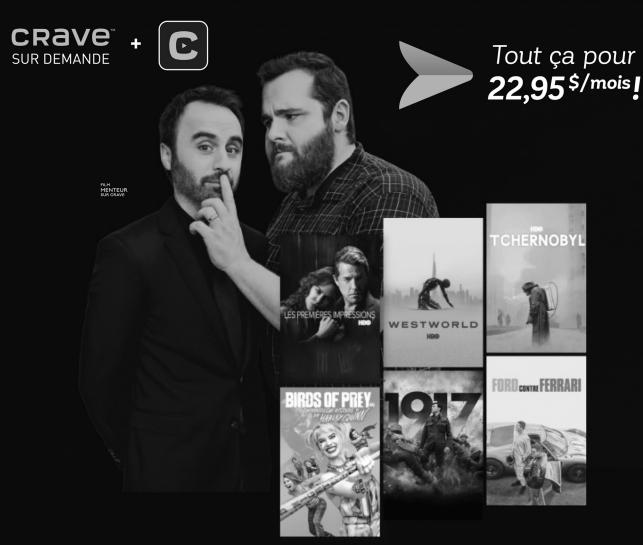
STARZ₂











Cooptel

1888 532-COOP (2667)

cooptel.ca





















Des nettoyages dentaires plus accessibles que iamais

Karla Agurto

Hygiéniste dentaire autonome

450 513-2056

Services offerts:

- Évaluation de la santé buccodentaire
- Détartrage
- Polissage
- Scellant
- Blanchiment (avec ordonnance du dentiste)



Disponible 98. rue Jeannotte Beloeil

gorendezvous.com/fr/hygienedentaire



Service d'aménagement paysager conception et réalisation

Service d'entretien paysager

Christian Bisson

designer en architecture de paysage et technicien horticole

info@mlpaysagiste.com

251, rang Saint-Amable Saint-Barnabé-Sud, Qc JOH 1G0



450 792-3080 | mlpaysagiste.com





www.fermegadbois.com info@fermegadbois.com Tél.: 450 792-5112

889, rang St-Amable Saint-Barnabé-Sud

FRAISES

MAÏS SUCRÉ

GROS ET DÉTAIL



MEUBLES DU MANUFACTURIER MASKA LTÉE

- Lit mural
- Matelas
- Meubles non-peints
- Meubles en mélamine et stratifiés

Spécialiste dans la fabrication de meubles sur mesure

TÉL.: 450 792-2376 FAX: 450 792-3037 904, rang Saint-Amable, Saint-Barnabé-Sud